

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

LASIOUS MAX

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: FR-2017-0073

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0013074-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	LASIOUS MAX INSECTEX APPAT A FOURMIS APPAT A FOURMIS ETAIN PATRONUS BOÎTE D'APPÂT POUR FOURMIS
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	terrasan Haus- + Gartenbedarf GmbH
	Adresse	Rosenweg 2 - 4 86641 Rain am Lech Allemagne
Numéro de l'autorisation		FR-2017-0073
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0013074-0000
Date de l'autorisation		20/07/2017
Date d'expiration de l'autorisation		07/07/2027

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	terrasan Haus- + Gartenbedarf GmbH
Adresse du fabricant	Rosenweg 2 - 4 86641 Rain am Lech Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	terrasan Haus- + Gartenbedarf GmbH site 1 Rosenweg 2 - 4 86641 Rain am Lech Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (UK) PLC
Adresse du fabricant	77-85 Fulham Palace Road W6 8JA London Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Sumitomo Chemical (UK) PLC site 1 77-85 Fulham Palace Road W6 8JA London Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	substance active	26046-85-5	247-431-2	0,1

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Pâte, prête à l'emploi

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Dispose of contents/container to ... P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Insecticide prêt à l'emploi contre les fourmis

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: - Fourmi des jardins Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Lasius niger</i> Nom commun: autre: - Fourmi des jardins Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Lasius emarginatus</i> Nom commun: autre: - Fourmi noire Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Lasius emarginatus</i> Nom commun: autre: - Fourmi noire Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Tetramorium caespitum</i> Nom commun: autre: - Fourmi des pavés Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Tetramorium caespitum</i> Nom commun: autre: - Fourmi des pavés Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Tapinoma erraticum</i> Nom commun: autre: - Fourmi Tapinoma Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Tapinoma erraticum</i> Nom commun: autre: - Fourmi Tapinoma Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Linepithema humile</i> Nom commun: autre: - Fourmi argentine Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Linepithema humile</i> Nom commun: autre: - Fourmi argentine Stade de développement: nymphes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Monomorium pharaonis</i> Nom commun: autre: - Fourmi pharaon Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Monomorium pharaonis</i></p>

	Nom commun: autre: - Fourmi pharaon Stade de développement: nymphes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur A l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (terrasses)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Boîte d'appât Le produit est un insecticide prêt à l'emploi formulé en pâte contenant 0,1% (m/m) de 1R-trans phénothrine et distribué dans une boîte d'appât (égale à 2 mg 1R-trans phénothrine / boîte d'appât).La boîte d'appât doit être placée à proximité du nid ou sur le chemin des fourmis.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 boîte d'appât (2 g de produit) / nid, avec un maximum de 1 boîte par 7,5 m ² . Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 1 boîte d'appât (2 g de produit) / nid, avec un maximum de 1 boîte par 7,5 m ² . Pas de dilution Le nid est éradiqué entre 2 à 4 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Stations d'appâts blanches avec couvercle vissé en PEHD contenant 2g de produit. Stations d'appâts noires thermoformées en polystyrène contenant 2 g de produit. Stations d'appâts vertes avec couvercle vissé en polypropylène contenant 2g de produit.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Le produit contient un appât attractif combiné avec l'ingrédient actif, qui est ingéré par les fourmis et transporté dans leurs nids. La consommation de l'appât s'améliore en évitant d'autres sources de nourriture à proximité de la boîte d'appâts.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Aucune ou seulement quelques fourmis mortes seront visibles parce que le produit ne commence pas à agir tant qu'il n'est pas entré dans le nid de fourmis.
- Placer la station dans la zone d'infestation pendant au moins huit à quatorze jours. Retirez le produit lorsque les fourmis ne sont plus visibles. Remplacez la boîte d'appâts si elle est vide et les fourmis sont encore visibles. Pour fermer la station à vis, la partie supérieure de la station doit être bien vissée à droite.
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Vérifier les boîtes d'appâts chaque semaine jusqu'à la fin du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout contact inutile avec le produit. Un mésusage peut avoir des conséquences sur la santé.
- Tenir à l'écart des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas forcer l'ouverture des boîtes d'appât.
- Appliquer uniquement en boîte d'appât sur des surfaces imperméables.
- Ne pas disposer les boîtes d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Ne jamais nettoyer les boîtes d'appât à l'eau.
- Appliquer uniquement dans des zones proches du nid ou sur le chemin des fourmis, qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : Après un contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : contacter le centre antipoison ou appeler le 15/12 et montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : pas de renseignements supplémentaires.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les insectes morts), dans un circuit de collecte approprié.
- A la fin de la campagne de traitement, collecter les boîtes d'appât en vue de leur élimination.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du froid.
- Conserver l'emballage fermé dans un endroit frais.
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Durée de conservation : 4 ans à 20°C.
- Température de stockage : 0 – 30 °C.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- La mention « Contient du 2-octyl-2H-isothiazol-3-one et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peuvent produire une réaction allergique » doit apparaître sur l'étiquette.